

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 2 JUIN 2022 A VOUZIER**

Date de la convocation : 25/05/2022
Conseillers en exercice : 122
Conseillers présents : 59
Conseillers représentés : 19

Le deux juin mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au centre Les Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 006 NANJI Léopold, 009 HERBAY Christelle, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 013 LALONDE Loïc, 014 GOMEZ Jean-Baptiste, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 024 NIZET Bénédicte , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 HAULIN Eric , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent, 038 SEMBENI Anne, 039 LHOTEL Philippe , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy, 046 SINGLIT Benoît, 049 ANDREY Danièle , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique, 057 DEMISSY Pierre , 060 MANCEAUX Christophe, 067 ALBAUD Gilles , 069 ARNOULT Jean Pol, 073 BOXEBELD Pascal, 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 079 BERTHELEMY Mathieu, 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 083 FRANCCART René , 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René , 089 VAN DEN BERGH Charles, 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis, 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol , 097 AUDEGOND Michaël, 099 LE GALL Jean François, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 107 COLSON Pascal, 110 DION Valentine, 111 DUGARD Yann, 112 FESTUOT Annie, 117 LAMPSON Nadège, 121 RENOLLET Hubert

Ont donné procuration : 005 CHANCE Jean-Michel (à 010 CORNEILLE Jean-Pierre) , 012 RATAUX Frédéric (à 013 LALONDE Loïc) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 023 GENTY Jean Charles (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre), 031 LALLEMENT Séverine (à 034 CANNAUX Francis) , 045 QUEVAL Guillaume (à 043 SEMBENI Peggy) , 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric) , 051 RAGUET Philippe (à 046 SINGLIT Benoît) , 076 GAVART Vincent (à 077 NAUDIN Muriel) , 084 FLEURY Vincent (à 046 SINGLIT Benoît) , 088 HANNEQUIN Laurent (à 092 MOUTON Francis) , 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel) , 100 CANIVENQ Roland (à 049 ANDREY Danièle) , 104 BOLY Francis (à 111 DUGARD Yann) , 105 CARPENTIER Dominique (à 117 LAMPSON Nadège) , 115 MACHINET Jean Baptiste (à 107 COLSON Pascal) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) , 120 PAYEN Françoise (à 111 DUGARD Yann) , 122 MAROTEAUX Nathalie (à 102 BAUDART Martine)

Absents/Excusés : 003 JUILLET Bruno , 007 HULOT Christian , 008 CARRE Joël , 011 PERTUS Xavier , 016 DION Christophe , 018 MARYNS Bruno , 019 DEGUJ Bernard , 027 CERRAJERO Eladio , 032 MANESSE Jean Eric , 035 LAHOTTE Hervé , 037 LEFORT Sylvie , 041 SEMBENI Alain , 042 HUSSON POISSON Fanny , 044 POU CET Eric , 048 FAILLON Gérard , 050 BAUSSART Thierry , 053 DESWAENE Bruno , 054 VALET Bruno , 055 VERNEL Martine , 058 RAULET Olivier , 059 LECLERCQ Guy , 061 BOUILLEAUX Jean Pol (jusqu'à 20:03:40) , 062 PIEROT Chantal (jusqu'à 20:03:21) , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 065 HARDY Jérôme , 066 OUDIN Denis , 068 HAULIN Bertrand , 070 GROSSELIN Jacques , 071 MARCHAND Fabrice , 072 NICOLITCH Cédric , 073 BOXEBELD Pascal (jusqu'à 19:49:10) , 074 DUMANGE Dominique , 078 RENAUX Thierry , 082 LEJEUNE Gilles , 085 DEGLAIRE Thierry , 090 PIRAS Caroline , 098 BESANCON Tony , 106 CORNEVIN Barbara , 108 COURVOISIER Frédéric , 109 DESGEORGES Marc , 113 GODART Olivier , 114 HAUDECOEUR Agnès , 116 LAIES Benoit , 119 LESUEUR Patricia ,

Personnel communautaire présent : Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe, Mme SCHULZ TAVERNE Lorraine, Responsable du service mutualisé Communication, Mme GOLEBIEWSKI Karine, Secrétaire de direction.



M. MACHINET Thierry est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.



1. **PROCES VERBAL : Approbation du procès-verbal de la séance du 07/04/2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 75 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (040 MATHIAS Frédéric , 047 BECHARD Isabelle (Frédéric 040 MATHIAS)) et 1 NON VOTANT (073 BOXEBELD Pascal) , DECIDE :

- D'ACCEPTER les modifications suivantes :

Intervention de M. MACHINET Thierry à ajouter en page 71 : « *M. MACHINET Thierry demande en quoi cela gêne-t-il de bouger la bibliothèque vers le tribunal où a été jugé Verlaine ?* » - " *on peut trouver le rapprochement entre un écrivain et une bibliothèque.* " "*Pourquoi ne pas y trouver des ouvrages de Verlaine, voire de son copain Rimbaud ?*"

Intervention de M. MATHIAS Frédéric à ajouter en page 70 : « *M. MATHIAS Frédéric indique que Mme la Sous-Préfète ne peut enlever sa casquette de représentante de l'Etat et qu'il ne trouve pas normal qu'elle prenne la parole pour exprimer une opinion personnelle dans une assemblée d'élus. Les débats sont publics mais le public n'a pas à intervenir.* »

- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 07/04/2022 avec ces modifications.

2. **FINANCES**

- **Approbation compte administratif 2021 de l'Office de Tourisme**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 77 voix POUR et 1 ABSTENTION (017 BESTEL Bernard) :

- ADOPTE le compte administratif 2021 de l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise tel que présenté
- AUTORISE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

- **Approbation compte administratif 2021 de l'Office de Tourisme**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 77 voix POUR et 1 ABSTENTION (017 BESTEL Bernard) :

- ADOPTE le compte administratif 2022 de l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise tel que présenté.
- AUTORISE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

- **Approbation d'une décision modificative n°1 du Budget Général**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 76 voix POUR, 1 ABSTENTION (017 BESTEL Bernard) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (069 ARNOULT Jean Pol)

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget général suivante :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 002 – Article 002 Déficit de fonctionnement reporté : + 2 215,63

Chapitre 042 – Article 6811 Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles : + 3 625,91€

Chapitre 042 – Article 023 : Virement à la section d'investissement : - 3 064,05€

Chapitre 67 – Article 678 : Autres charges exceptionnelles : + 365,18€

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 042 – Article 777 : Quote-part des subventions d'investissement transférables au compte de résultat : + 3 142,67€

Dépenses d'investissement :

Chapitre 040 – Article 13916 : Autres établissements publics locaux : + 3142,67€

Recettes d'investissement :

Chapitre 001- Article 001- Excédent de fonctionnement reporté : + 2 580,81€

Chapitre 021 – Article 021 : Virement de la section de fonctionnement : - 3 064,05€

Chapitre 040 – Article 28051 : Concessions et droits similaires : + 853,00€

Article 28183 : Matériel de bureau et informatique : + 525,40

Article 28184 : Mobilier : 419,80€

Article 28188 : Autres Immobilisations corporelles : + 1827,71€

- AUTORISE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

- **Approbation d'une décision modificative n°2 du Budget Général**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget général suivante par 76 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (009 HERBAY Christelle, 017 BESTEL Bernard) :

- **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 65 – Article 6521 : Déficit des budgets annexes à caractère administratifs : + 15 057,44€

Chapitre 023 – Article 023 : Virement à la section de fonctionnement : - 9 000€

Chapitre 67 – Article 678 : Autres charges exceptionnelles : - 15 057,44€

- **Recettes de fonctionnement :**

Chapitre 77 – Article 775 : Produits des cessions d'immobilisations : - 9 000€

- Recettes d'investissement :

Chapitre 021 – Article 021 : Virement de la section de fonctionnement : - 9 000€

Chapitre 024 – Article 024 : Produits des cessions d'immobilisations : + 9 000€

- AUTORISE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

• Approbation d'une décision modificative – Budget Zones d'Activités Economiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE par 78 voix POUR la décision modificative du Budget ZAC suivante :

- Dépenses de fonctionnement

Chapitre 002 – Article 002 : Déficit de fonctionnement reporté : + 15 057,44€

- Recettes de fonctionnement :

Chapitre 75 – Article 7552 : Prise en charge du déficit du budget annexe : + 15 057,44€

- AUTORISE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

• Approbation d'une décision modificative – Budget Parc Argonne Découverte

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE la décision modificative du Budget général suivante par 77 voix POUR et 1 voix CONTRE (091 BOUILLON Mathieu)

- Dépenses de fonctionnement

Chapitre 023 – Article 023 : Virement à la section de fonctionnement : - 1 000€

- Recettes de fonctionnement :

Chapitre 77 – Article 775 : Produits des cessions d'immobilisations : - 1 000€

- Recettes d'investissement :

Chapitre 021 – Article 021 : Virement de la section de fonctionnement : - 1 000€

Chapitre 024 – Article 024 : Produits des cessions d'immobilisations : + 1 000 €

- AUTORISE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

• Proposition d'attribution d'un fonds de concours à la commune de Buzancy

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE par 77 voix POUR ,1 voix CONTRE (060 Christophe MANCEAUX) 1 ABSTENTION (069 ARNOULT Jean Pol) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Désiré NANJLI)

- D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de Buzancy à hauteur de 5 805 €, au titre de l'année 2022, en vue de participer au financement de la surveillance et la maintenance du plan d'eau La Samaritaine

- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

3. ADMINISTRATION GENERALE

• Délégations au Bureau

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 74 voix POUR, 4 voix CONTRE (094 MINET Maxime, 107 COLSON Pascal, 110 DION Valentine, 115 MACHINET Jean Baptiste (Pascal 107 COLSON)) et 2 ABSTENTIONS (017 BESTEL Bernard, 056 DANNEAUX Dominique) DECIDE :

- D'ABROGER la délibération n°DC2020/55

- DE CONFIER au Bureau des délégations suivantes :

- ❖ Prendre toute décision concernant l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- ❖ Exonérer de manière partielle ou totale les pénalités de retard des marchés publics,
- ❖ Autoriser la signature de protocoles transactionnels dans le cadre de l'exécution de marchés publics,
- ❖ Approuver et modifier les conventions de groupements de commandes,
- ❖ Réaliser des emprunts destinés au financement des investissements, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ainsi qu'aux avances de trésorerie dans les limites des montants prévus au budget annuel de la Communauté de Communes,
- ❖ Fixer le montant des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision et / ou modification de ces loyers et / ou dégrèvement exceptionnel,
- ❖ Fixer la tarification de la billetterie pratiquée au Parc Argonne Découverte,
- ❖ Adopter la politique commerciale du Parc Argonne Découverte,
- ❖ Fixer des tarifs pour tout événement ou manifestation ponctuels,
- ❖ Fixer des tarifs pour toute vente de matériel,
- ❖ Fixer les tarifs de location des biens communautaires,

- ❖ Autoriser l'encaissement de chèques ou virements pour le compte de la 2C2A relatifs à des sponsorisations de manifestations touristiques et culturelles sur le territoire de la 2C2A,
- ❖ Autoriser la modification de la durée hebdomadaire de travail des agents de la collectivité, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- ❖ Relais Petite Enfance : Approuver les contrats à signer avec les partenaires financiers (ex : projet de fonctionnement avec la CAF),
- ❖ Approuver les conventions de moyens annuelles (type Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise, Université Reims Champagne Ardenne, Chambre d'Agriculture des Ardennes, ...) dans le respect des conventions-cadres approuvées par l'organe délibérant et dans la limite des crédits inscrits au budget,
- ❖ Valider et autoriser le dépôt des demandes de subventions pour les emplois permanents inscrits au tableau des effectifs,
- ❖ Valider et autoriser le dépôt des demandes de subventions pour les opérations programmées,
- ❖ Examiner et attribuer toute demande de subvention, et le cas échéant, la convention correspondante, qui n'est pas encadrée par un dispositif spécifique mis en place par le Conseil communautaire tel que Toitures / Façades ou encore soutien associatif,
- ❖ Examiner et attribuer les subventions dans le cadre du dispositif de soutien à la formation des encadrants sportifs,
- ❖ Approuver les procès de mise à disposition à signer avec les communes dans le cadre de compétences transférées ou de l'intérêt communautaire et autoriser le Président ou son représentant à les signer,
- ❖ Examen et attribution des demandes de subvention « Habiter Mieux »,
- ❖ Ressources humaines : Adopter le règlement intérieur du personnel, document unique de prévention des risques professionnels,
- ❖ Adopter les règlements de service,
- ❖ Approuver les conventions de mise à disposition de personnel,
- ❖ Créer des emplois saisonniers ou non permanents et autoriser le recours à des contrats aidés dans la limite des crédits prévus au budget,
- ❖ Autoriser le recours à l'apprentissage,
- ❖ Autoriser les agréments service civique et leur renouvellement,
- ❖ Modifier de quotités de travail d'emplois permanents,
- ❖ Modifier des conditions de recours aux contractuels,
- ❖ Renouvellement des conventions avec les centres de gestion (exemple, nomination du représentant ACFI, RGPD ou encore référent déontologue),
- ❖ Approuver la liste des ouvertures dominicales autorisées conformément au Code du travail
- ❖ Confirmer les élections au sein du Groupe d'Action Locale (LEADER),

PREND ACTE que, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le Bureau, par délégation du Conseil communautaire.

- **Mise à jour du transfert de parcelles sur la ZAE entre la Ville de Vouziers et la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 78 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (107 COLSON Pascal, 115 MACHINET Jean Baptiste (Pascal 107 COLSON)

- APPROUVE le transfert depuis la commune de Vouziers des parcelles AM n° 408, 411, 629, 632 et 634 pour une surface totale d'environ 9025 m² au prix de 9€/m².
- AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération »

4. DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- **Approbation du projet de contrat canal des Ardennes 2022-2031**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 66 voix POUR, 4 voix CONTRE (088 HANNEQUIN Laurent (Francis 092 MOUTON), 092 MOUTON Francis, 107 COLSON Pascal, 115 MACHINET Jean Baptiste (Pascal 107 COLSON), 10 ABSTENTIONS (001 POTRON Pierre, 017 BESTEL Bernard, 034 CANNAUX Francis, 040 MATHIAS Frédéric, 047 BECHARD Isabelle (Frédéric 040 MATHIAS), 056 DANNEAUX Dominique, 087 SALEZ René, 091 BOUILLON Mathieu, 095 RICHELET Jean-Pol, 110 DION Valentine)

- APPROUVE le contrat canal des Ardennes 2022-2031 à intervenir avec les EPCI mouillés : Ardenne Métropole, Les Portes du Luxembourg, les Crêtes Préardennaises, l'Argonne Ardennaise, le Pays Rethélois et la Champagne Picarde, ainsi que la Région Grand Est, le Département des Ardennes, le Département de l'Aisne et Voies navigables de France, tel que présenté.

- **Nouvelle programmation PAC – Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE par 64 voix POUR, 5 voix CONTRE (031 LALLEMENT Séverine (Francis 034 CANNAUX), 036 PIERSON Florent, 088 HANNEQUIN Laurent (Francis 092 MOUTON), 092 MOUTON Francis, 099 LE GALL Jean François), 10 ABSTENTIONS (009 HERBAY Christelle, 026 LOBIDEL Alain, 033 VAIRY Lionel, 034 CANNAUX Francis, 056 DANNEAUX Dominique, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 081 ROBIN Dominique, 091 BOUILLON Mathieu, 095 RICHELET Jean-Pol, 101 DAUPHY Bruno et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (017 BESTEL Bernard).

- D'AUTORISER le dépôt d'un dossier de candidature à l'AAP 1

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Poste de dépenses	Montant unitaire	Objectif 30 exploitants	Financement DRAAF	Autofinancement 2C2A
Diagnostic d'exploitation	700 €	21 000 €	16 800 €	4 200 €
Formation des bénéficiaires	350 €	10 500 €	8 400 €	2 100 €
TOTAL			25 200 €	6 300 €

Montant total prévisionnel des dépenses éligibles	31 500 €
Subvention sollicitée auprès de la DRAAF	25 200 €
Autofinancement	6 300 €

- PREND ACTE qu'il s'agira de répondre à un second appel à projets (AAP 2), ouvert jusqu'au 31/07, pour le dépôt des demandes de validation des PAEC 2023 avec le principe de déposer 4 dossiers individuels distincts pour les 4 sites Natura 2000 ayant une vocation agricole.
- DE CHARGER le Président de signer tous les actes à intervenir.

5. RESSOURCES HUMAINES

- **Création du CST commun et sa composition**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE par 73 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (017 BESTEL Bernard, 056 DANNEAUX Dominique, 069 ARNOULT Jean Pol, 107 COLSON Pascal, 115 MACHINET Jean Baptiste (Pascal 107 COLSON)) et 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (014 GOMEZ Jean-Baptiste, 079 BERTHELEMY Mathieu), de :

- CREER un comité social territorial unique entre la communauté de communes et la commune de Vouziers.
- FIXER le comité social territorial auprès de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise
- FIXER le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- FIXER le nombre de représentants de la collectivité à 5, instaurant ainsi le paritarisme numérique ;
- DECIDE le recueil, par le Comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

- **Définition des modalités de vote du CST**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE par 76 voix POUR, 1 voix CONTRE (095 RICHELET Jean Pol), 2 ABSTENTIONS (056 DANNEAUX Dominique, 069 ARNOULT Jean Pol) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (079 BERTHELEMY Mathieu) :

1. que les votes à l'urne et par correspondance constituent les modalités d'expression des suffrages lors du scrutin du 08 décembre prochain,
2. que les modalités pratiques seront déterminées dans le protocole d'accord électoral élaboré en lien avec les organisations syndicales représentatives,
3. la mise en place du comité social territorial commun aux agents de la Ville et de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise. »

- **Modification de la délibération D2011-046 créant un emploi permanent de technicien**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE par 76 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (: 017 BESTEL Bernard, 107 COLSON Pascal, 115 MACHINET Jean Baptiste (Pascal 107 COLSON) 079 et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (BERTHELEMY Mathieu) de :

- MODIFIER la délibération n°D2011-046 créant l'emploi de technicien territorial à temps complet en lui affectant les missions de responsable d'exploitation du service Environnement/Déchets à compter du 01/07/2022.
- FIXER la rémunération sur la base de la grille de technicien territorial.
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à venir.

- Modification de la délibération D2012-043 créant un emploi d'attache territorial

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 75 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (017 BESTEL Bernard, 056 DANNEAUX Dominique, 107 COLSON Pascal, 115 MACHINET Jean Baptiste (Pascal 107 COLSON) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (BERTHELEMY Mathieu), DECIDE :

- de recourir à la modification de la délibération N°2012/043 suivante : « La rémunération de cet emploi est fixée sur la base de la grille d'attaché territorial »

Les autres termes de la délibération demeurent inchangés.

- De charger le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le prochain conseil communautaire est fixé le 07/07/2022

La séance est levée à 22h00.

Fait à Vouziers le 08/06/2022

Le Président,


Benoit SINGLET

